



COLLECTES DES DECHETS MENAGERS ET COLLECTES SELECTIVES POUR L'ANNEE 2020

MOIS	PAPIERS/ CARTONS	VERRES	PMC	DECHETS RESIDUELS ET DECHETS ORGANIQUES
Janvier	Lundi 27	Lundi 27	Lundis 13 et 27	<u>LES LUNDIS</u> <u>Reports*</u> : Le 11.04.20 au lieu du 13.04.20 Le 30.05.20 au lieu du 01.06.20
Février	Lundi 24	Lundi 24	Lundis 10 et 24	
Mars	Lundi 23	Lundi 23	Lundis 9 et 23	
Avril	Lundi 27	Lundi 27	Samedi 11 et lundi 27	
Mai	Lundi 25	Lundi 25	Lundis 11 et 25	
Juin	Lundi 29	Lundi 29	Lundis 15 et 29	
Juillet	Lundi 27	Lundi 27	Lundis 13 et 27	
Août	Lundi 24	Lundi 24	Lundis 10 et 24	
Septembre	Lundi 28	Lundi 28	Lundis 14 et 28	
Octobre	Lundi 26	Lundi 26	Lundis 12 et 26	
Novembre	Lundi 23	Lundi 23	Lundis 9 et 23	
Décembre	Lundi 28	Lundi 28	Lundis 14 et 28	

* Collecte le samedi pour cause de jour férié

Le guide de tri

Déchets résiduels : placés dans votre conteneur à puce gris foncé.

Il s'agit des déchets qui ne sont pas repris dans le cadre des collectes sélectives (collectes des déchets organiques, des papiers/cartons, des verres et des PMC) et dans les parcs de recyclage de Tibi.

Par exemple :

- les pots de yaourts et autres plastiques souillés
- les emballages alimentaires
- les barquettes en plastique et en frigolite
- les textiles inutilisables
- les langes d'adultes
- les litières non bio-dégradables
- les serviettes hygiéniques, les lingettes et coton-tige,
- les cheveux, les poils de chiens
- les poussières
- ...

Déchets organiques : placés dans votre conteneur à puce vert.

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none">- Les restes de repas,- Les épluchures de légumes et de fruits,- Les marcs de café et sachets de thé,- Les coquilles d'œufs, de noix, de moules,...- Les plantes d'appartement,- Les tontes,- Les fleurs fanées,- Les langes d'enfants (sans sac plastique),- Les papiers essuie-tout, les mouchoirs et serviettes en papier,- Les aliments périmés (sans emballage),- Les litières biodégradables,- Les emballages biodégradables.	<p>- Pour les petits déchets de jardin, soyez vigilant à vos quotas. Pour les quantités importantes de déchets verts, faites du compost ou amenez-les au parc de recyclage.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Film plastique et papier d'emballage alimentaire,- Dosette métallique de café,- Plastique souillé,- Barquette en plastique et en frigolite,- Lange d'adulte,- Coton-tige,- Serviette hygiénique,- Lingette,- Litière non biodégradable,- Cheveux, poils de chien,- Poussières- Cendre froide.

Papiers-cartons : Ficelés ou dans des caisses en cartons résistantes.

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none"> - Sacs en papier, boîtes en carton ; - Journaux, revues, dépliants et livres ; - Papier à lettre et papier pour machine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enlevez le film plastique des journaux, revues et dépliants 	<ul style="list-style-type: none"> - Papier souillé ou gras ; - Papier peint ; - Papier aluminium ; - Papier cellophane.

Bouteilles et bocaux en verre transparent : dans un contenant rigide (carton, manne, caisse, cageot,...) et SURTOUT PAS DANS UN SAC EN PLASTIQUE OU EN PAPIER.

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent (incolore et de couleur). 	<ul style="list-style-type: none"> - Entièrement vide. Pas de couvercle ni de bouchons. 	<ul style="list-style-type: none"> - Verre résistant aux hautes températures (plats allant au four, plaques vitrocéramiques) ; - Porcelaine et céramique ; - Récipients en terre cuite ; - Opaline et cristal ; - Verre plat tel que vitres et miroirs ; - Ampoules et tubes néon.

PMC : dans le sac bleu.

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none">- Bouteilles et flacons en plastique ;- Emballages métalliques (tels que aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques) ;- Cartons à boissons.	<ul style="list-style-type: none">- Entièrement vide.- Volume maximum : 8 litres- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC. <p>Chassons les intrus :</p> <p>L'autocollant « MAUVAIS CONTENU » apposé sur votre sac bleu PMC signifie qu'un ou plusieurs déchets ou emballages sont interdits. Retirez les intrus comme indiqué sous le premier volet de l'autocollant et représentez votre sac à la prochaine collecte. Vous pouvez également apporter votre sac au parc de recyclage où vous bénéficierez des conseils éclairés du préposé.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Tous les autres emballages et objets en plastique (pots, barquettes, sacs en plastique, films plastique) ;- Emballages qui ont contenu des substances toxiques, corrosives ou de l'huile de moteur ;- Papier Aluminium ;- Frigolite.

NOUVEAU depuis le 1^{er} janvier 2020 dans votre sac bleu, voici les emballages qui sont acceptés dans le sac bleu pour les communes de Farciennes et d'Aiseau-Presles :

- barquettes et rapiers en plastique, pots et tubes (dentifrice, crème,...), films, sacs et sachets en plastique.

Bonnes règles de tri :

- égouttez et videz bien tous les emballages,
- aplatissez les bouteilles en plastique et remettez le bouchon,
- enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.

Vous pouvez continuer à utiliser les sacs bleus qui restent valables indéfiniment. Aucun problème s'il vous reste un stock ou s'il n'y a pas encore de nouveaux sacs bleus disponibles dans votre point de vente habituel.

Dés la date de lancement du nouveau sac bleu, vous pourrez les proposer à la collecte avec dedans les nouveaux emballages en plastique autorisés.